



Département de l'Eure  
Canton de Pont de l'Arche  
Mairie d'Igoville  
27460 - IGOVILLE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014 A 19H00

**Présents** : Mr MACE Emmanuel, Mme BRAULT Françoise, Mr WAECHTER William, Mme DELBE Sandrine, Mme BREEMEERSCH Sandrine, Mr BOUQUET Arnaud, Mme DUBOIS Marylène, Mr JAHIER Gwenaël, Mme LE MAIRE Brigitte, Mr LEMERCIER Ludwig, Mme MAURISSE Virginie, Mr MINEUR Xavier, Mme MENGUAL Hélène, Mme LEFEBVRE Sylvie, Mr DUCHE Daniel, Mme GUIGUENO Sandra,

**Procuration** : Mr SAILLOT à Mme BLANDIN

**Absent excusé**: Mr LERAT

**Secrétaire de séance** : Mme MAURISSE Virginie

---

### RECENSEMENT LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE

Il y a lieu de modifier la longueur de la voirie communale et d'intégrer la rue de la Prairie dans le nouveau décompte ; à savoir : 458 m. Ceci afin de répondre à la demande de la Préfecture et de nous voir augmenter la dotation de l'Etat en 2015. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### MODIFICATION DU TRACE GR2

Un plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées est en cours dans le département de l'Eure. Ce projet a été approuvé par l'assemblée départementale le 19 mai 1994. Il doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'assemblée départementale. Ce plan comprend un itinéraire qui traverse la commune. A savoir :

- 1 - le chemin de Devise
- 2 - la rue d'Ymare
- 3 - le chemin et passage sous la D 6015
- 4 - le CR 11
- 5 - la rue du 8 Mai
- 6 - la rue de la Ravine
- 7 - la rue de Porrentruy

---

**Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.**  
**A Igoville, le 2.09.14**



8 – le chemin des Fondriaux

Une délibération doit être prise pour accepter ce nouveau tracé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### COMPETENCE ELECTROMOBILITE – CASE

La CASE souhaite se doter de la compétence électromobilité. Afin de constituer le dossier d'appel à projets et de mettre en œuvre un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, il est nécessaire d'engager une procédure de transfert de compétence des communes vers la CASE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### DEMANDE CAPACITE DE GARANTIE EMPRUNT « LE FOYER STEPHANAIS »

Le Foyer Stéphanaï va entreprendre des travaux de rénovation dans les logements rue des Sablons (12 logements). Il souhaite emprunter la somme de 52000 euros auprès de la Caisse des Dépôts, prêt sur 15 ans. Il est demandé au Conseil Municipal de se porter garant de cette somme. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### PROCES VERBAL SIEGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Siège a transmis le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 24 mai 2014 et qu'il est consultable en Mairie.

#### DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION INVESTISSEMENT CRECHE A LA CAF

Madame DEBROISE expose le travail qui a été fait par l'Espace des 2 Rives afin de finaliser le dossier de demande de « subvention investissement » à la CAF. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de ce projet.

Le conseil municipal élu en Mars 2014, reprend le projet de la précédente municipalité délibéré en date du 10 avril 2013 portant sur la construction et l'aménagement d'une micro-crèche pour un montant de 644 099HT. La gestion en sera confiée à « l'Espace des 2 Rives » de Pitres-le Manoir, en collaboration avec la mairie d'Igoville.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### DELIBERATION GENERALE POUR LES SUBVENTIONS

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal afin de ne pas faire prendre de retard aux investissements prévus par la collectivité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire toute demande de subvention concernant les opérations inscrites au budget auprès de tous les services et organismes susceptibles d'en accorder pendant toute la durée du mandat.

A ce titre, il autorise Madame le Maire à présenter les devis d'aménagement, matériel et mobilier, et

---

**Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.**

**A Igoville, le 2.09.14**



plan de financement afin d'obtenir une aide financière pour la bibliothèque.

La dépense a été inscrite au budget 2014. Madame le Maire a été autorisée à solliciter le soutien de l'état dans le cadre du concours particulier de la DGD et celui du Conseil Général de l'Eure pour mener à bien cette opération au taux le plus élevé possible.

Le conseil municipal se prononce : 15 pour, 3 contre.

#### DECISION MODIFICATIVE BUDGET : ESPACE DES 2 RIVES

L'espace des 2 Rives a travaillé en collaboration avec la commune sur la mise en place des rythmes scolaires à Igoville. Afin de régler la facture il faut inscrire la dépense au budget investissement pour la somme de 3500€

Le Conseil Municipal se prononce : 15 pour, 3 absentions, 0 contre.

#### POSTE D'ALIZAY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture du bureau de poste d'Alizay. Cette information n'est pas officielle. Nous n'avons reçu aucun document. Le service postal serait réaffecté à Val de Reuil. Bien que ce bureau ne soit pas sur notre commune, la fermeture de l'agence impacterait la qualité du service existant aujourd'hui. Madame Le Maire adresse un courrier au centre de tri du Val de Reuil.

La séance est close à 20h15.

---

**Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.  
A Igoville, le 2.09.14**